

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 7/2024 – intitulé « Réponse au postulat de M. Niklas Tiemann (LV) et consorts – Pour des subventions mobilité répandues et efficaces »

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le lundi 15 avril 2024 à 19h30 à la salle 1 de la Maison de Commune, dans la composition suivante :

Mesdames, Maude Froidevaux (LV)
 Margareta Brüssow (LCIVL)
Messieurs, Loris Berthier (PLR), Président-rapporteur
 Alessio Grutta (PLR)
 Jimmy Suro (PSDG)
 Manuel Lisboa (PSDG)
 Yann Boulben Meyer (LTDPL pour l'UDC)

Quant à la Municipalité, elle était représentée par Madame la Syndique Sandra Pasquier et Monsieur Yves Roulet – Chef de service, domaines et bâtiments.

Présentation de la Municipalité

Après les salutations d'usage, le Président rappelle que le but de la séance est d'étudier le préavis municipal N° 7/2024 – Réponse au postulat de M. Niklas Tiemann (LV) et consorts – Pour des subventions mobilité répandues et efficaces.

La parole est ensuite donnée à Madame la Syndique qui présente brièvement les points clés du présent préavis.

La Municipalité propose d'accorder des subventions supplémentaires pour les transports publics à toutes les catégories de la population, et non uniquement à la catégorie 15-25 ans (ci-après désignée par « Jeunes ») ou la catégorie AVS/AI. Selon la Municipalité, ces deux catégories sont celles qui utilisent déjà le plus les transports publics, c'est pourquoi elle veut également encourager la catégorie de personnes se situant entre les Jeunes et la classe AVS/AI (ci-après désignée par « Actifs »).

Le Fonds Énergie et Développement durable (ci-après FEDD) n'ayant pas des ressources illimitées, des concessions sont nécessaires pour contrebalancer l'augmentation des subventions pour les transports publics. Ceci se ferait en supprimant la subvention pour la réparation/révision de vélo et en introduisant un plafond à Fr. 5'000.- pour l'achat d'un vélo. De plus, l'octroi de cette subvention génère actuellement un travail administratif conséquent. Toutefois, la Municipalité propose d'ajouter une nouvelle subvention de Fr. 50.- pour l'achat d'un premier demi-tarif. Monsieur Roulet apporte également quelques compléments d'information.

Le but de la Municipalité est d'encourager la population à changer ses habitudes en utilisant les transports publics plutôt que des véhicules privés (il est précisé dans le préavis que 54% des Vaudois se rendent au travail avec un véhicule privé). Elle considère la subvention pour la réparation de vélo comme une aide sociale (aide répétitive qu'on peut bénéficier chaque année) plutôt qu'un

encouragement à changer ses habitudes de transport. Par ailleurs, elle estime qu'augmenter la subvention pour les transports publics à toute la population aurait un plus gros impact.

Pour rappel, les scénarios envisagés par la Municipalité dans le préavis sont les suivants :

| Transport public - Simulation 2024 | | | | |
|--|------------------|------------------|-------------------|----------------|
| | 15-25 ans | 25-65 ans | >65 ans | Total |
| Nombre de demandes (idem 2023) | 152 | 127 | 85 | 364 |
| Scénario 1 : Montant octroyé avec les conditions actuelles pour tout le monde - 20% du prix d'un abonnement annuel, max. Fr. 150.-/abo | 19'986 | 16'698 | 11'132 | 47'816 |
| Scénario 2 : selon demande du postulat Montant octroyé avec les conditions améliorées pour 15-25 ans et AVS/AI - AVS/AI & 15-25 ans : 50% de l'abonnement, base de calcul Fr. 300.-/abo - Autres : 20% du prix d'abonnement, max Fr. 150.-/abo | 45'644 | 19'067 | 25'422 | 90'133 |
| Scénario 3 : Montant octroyé avec les conditions améliorées pour tout le monde – subvention de 50% de l'abonnement max. Fr. 300.-/abo Base de calcul Fr. 300.-/abo | 45'644 | 38'133 | 25'422 | 109'119 |
| Scénario 4 : Montant octroyé avec les conditions améliorées pour tout le monde - 30% de l'abonnement max. Fr. 200.-/abo Base de calcul Fr. 200.-/abo | 30'430 | 25'422 | 16'948 | 72'800 |

Questions de la Commission à la Municipalité :

L'octroi d'une subvention pour un premier demi-tarif n'engendrerait-il pas un travail administratif conséquent ?

Réponse : Non, car l'octroi d'un premier demi-tarif n'intervient qu'une seule fois alors que la subvention pour réparation/révision d'un vélo peut être répétée chaque année.

Comment est géré le budget du FEDD, notamment les plafonds pour les différentes catégories de subvention (Énergie renouvelable, Efficacité énergétique, Mobilité et Biodiversité) ?

Réponse : Le plafond pour les subventions accordées par le FEDD est plafonné à Fr. 350'000.- pour l'année 2024. Des transvasages sont possibles d'une catégorie de subvention à une autre, à hauteur du budget défini. Les subventions sont accordées sur le principe du premier arrivé, premier servi.

En quoi les demandes de subvention pour réparation de vélo génèrent-elles un gros travail administratif ?

Réponse : Le volume des demandes, ainsi que les diverses vérifications à effectuer (personne résidant bien dans la Commune, subvention pas déjà attribuée, réparation faite dans un magasin de la région). De plus, l'entretien d'un vélo est personnel et n'encourage pas les gens à changer de modalité de transport.

Quelle communication a été faite pour promouvoir ces subventions ?

Réponse : Il y a eu diverses annonces dans le Journal communal, les réseaux sociaux, des communications ciblées par thématique ou encore dans le journal de l'Escale (tiré à 1'000 exemplaires). Le formulaire de demande de subventions est facilement accessible depuis la page d'accueil du site internet de la Commune. Le nombre de demandes de subvention au premier trimestre 2024 a sensiblement augmenté par rapport à la même période l'année passée.

Discussion entre les commissaires :

Un commissaire estime que le scénario 2 représente une trop grande augmentation (de Fr 47'816.- à 90'133.-) des subventions pour les transports publics. Un équilibre doit pouvoir être gardé entre les différentes catégories de subvention et tout le budget ne peut être consommé par les transports publics. Ceci nécessiterait de considérablement augmenter le budget alloué pour les subventions et le FEDD serait consommé trop rapidement (les recettes actuelles provenant de la taxe sur l'électricité ne permettant pas de couvrir toutes les subventions, à moyen terme le FEDD serait vide).

Plusieurs commissaires s'accordent sur le fait qu'il faudrait également augmenter les subventions pour transports publics à la catégorie Actifs (comme décrit dans le scénario 4, qui est privilégié par la Municipalité). C'est ainsi qu'on encouragerait la population à changer ses habitudes de transport et réduire la proportion qui se rend au travail avec un véhicule privé. Un commissaire reste toutefois sceptique sur le fait qu'une augmentation de la subvention de 10 points de pourcentage décrit dans le scénario 4 soit une incitation suffisante à changer de modalité de transport.

Concernant la subvention pour un premier demi-tarif, un commissaire estime que c'est une bonne incitation, car c'est une subvention qui encourage à utiliser les transports publics, que ce soit pour le travail ou aussi les loisirs. C'est une aide non répétitive qui aurait un impact limité sur la consommation du FEDD.

Un commissaire rappelle que la demande émise dans le postulat était d'augmenter les subventions accordées pour les Jeunes et AVS/AI. Ce que le scénario 4 ne répond que partiellement, car il accorde une augmentation identique à toute la population. Aucun avantage supplémentaire n'est accordé à ces catégories de personnes qui ont généralement des revenus plus limités.

Un commissaire se demande si une trop grande augmentation des subventions pour les transports publics pourrait avoir un impact sur les autres catégories de subvention. Un autre commissaire ajoute que c'est la catégorie de subventions qui est la plus accessible et touche un maximum de personnes. Il paraît donc légitime de concentrer les efforts sur cette catégorie de subventions.

De longues discussions ont lieu entre les commissaires pour savoir lequel des scénarios répond au mieux à la demande formulée dans le postulat. Le scénario 1 représentant la situation actuelle, il n'est pas discuté. Le scénario 3 n'est pas discuté non plus, car tout le monde s'accorde sur le fait qu'il représente une charge financière trop élevée. Les discussions se basent donc essentiellement sur les scénarios 2 et 4 de la Municipalité :

Scénario 2 :

Ce scénario est celui qui répond le mieux au postulat, car il accorde une augmentation substantielle aux catégories Jeunes et AVS/AI. Toutefois, l'impact financier est non négligeable, dans la mesure où il ferait plus que doubler le montant des subventions accordées pour les transports publics.

Scénario 4 :

Ce scénario ne répond que partiellement au postulat, car il accorde des avantages à toute la population sans aucune distinction dans les catégories de personnes. Cependant, l'impact financier est mesuré et touche tout le monde.

La plupart des commissaires s'entendent sur le fait que le scénario idéal se situerait entre le 2 et le 4. À savoir accorder une augmentation des subventions à toute la population avec une augmentation plus élevée pour les catégories Jeunes et AVS/AI.

À cet effet, l'unanimité des commissaires émet le vœu suivant à la Municipalité :

Vœu N°1

Augmenter les subventions pour la Mobilité à toute la population, en accordant une augmentation plus conséquente pour les catégories Jeunes (15-25 ans) et AVS/AI.

Une discussion est également engagée sur le fait de savoir s'il faudrait maintenir une subvention pour la réparation/révision de vélos. Les avis sont assez partagés. Un commissaire estime que cette subvention, en entretenant son vélo, encourage la population à se déplacer avec ce moyen. Un autre commissaire estime que ce n'est pas le rôle de la Commune d'aider à la réparation des vélos. Encore, un autre commissaire estime que la charge administrative est aussi élevée que la subvention accordée. Plusieurs commissaires se demandent si la Municipalité ne pourrait pas envisager d'autres pistes pour encourager la population à réparer son vélo, par exemple avec un système de bon à utiliser dans les magasins locaux.

La Commission, à 4 voix pour et 3 voix contre, émet le vœu suivant à la Municipalité :

Vœu N°2

Considérer le maintien de la subvention pour réparation/révision de vélo.

Finalement, plusieurs commissaires regrettent qu'il n'y ait pas de position claire prise par la Municipalité dans le préavis, même si un scénario est privilégié. Une grande liberté est laissée à celle-ci dans la mise en œuvre du préavis. C'est pour cela que la Commission a émis deux vœux. Elle estime toutefois que la Municipalité sera la plus à même de définir le meilleur scénario pour satisfaire les intérêts de la population (particulièrement celle des Jeunes et AVS/AI) tout en gardant une maîtrise sur la consommation du FEDD.

Conclusion

Au terme de ce rapport, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 7/2024,
- oui le rapport de la Commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- de considérer que le présent préavis répond au postulat de M. Niklas Tiemann (LV) et consorts - Pour des subventions mobilité répandues et efficaces.

La Tour-de-Peilz, le 15 avril 2024

Au nom de la commission
Loris Berthier, Président-rapporteur